

Conseil communautaire du 9 avril 2026

Compte rendu

18h30 – Salle des fêtes de Montmoreau

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé à la salle de fêtes de Montmoreau, sous la Présidence du doyen de séance, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Titulaires présents (64) : Jean-Yves AMBAUD, Jean-Michel ARVOIR, Frédéric BERTON, Maguy BLANCHARD, Olivier BLANCHETON, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Pascal BORDE, Thierry BRUNO, Annie CAMPS, Richard CHANTEL, Vincent CHAPELET, Béatrice CHARIERAS, Jean-Claude CHEVALIER, Jean-Paul CROCHET, Frédéric DEBOISSY, Sébastien DÉSAGE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSERT, François DI VIRGILIO, Patrick DUCHENNE-MOREAU, Michaël DUROUEIX, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Hélène FOISSARD, Irène FORAIT, Bruno FORILLIÈRE, Francis FRESSELINAT, Patrick GALLÈS, Olivier GOBLET, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Sylvie GUÉRIN, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Sylvie LACAMOIRE-PUYALOU, Pierre LACAVE, Baptiste LANTERNAT, Philippe LAPLAGNE, Arnold LECHEVIN, Jean-Paul LÉTARD, Isabelle LUCAS, Christophe MICHELET, Catherine MILLET, Virginie MONTAUBAN, Mireille NEESER, Gaël PANNETIER, Joël PAPILLAUD, Philippe PELLISSIER, Sébastien PIOT, Claude RAYNAUD, Jacky RENAUDIN, Brigitte RICCI, Eric ROCHER, Muriel SAINT-LOUPT, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Nelly VERGEZ, Alain VIGIER, Philippe VIGIER.

Pouvoirs (02) :

Michel ANDREU à Alain DÉSERT
Sébastien LAFAYE à Patrick GALLÈS

Absents (01) :

Denis PÉCHÈRE DE CHAMBERLANNE

Secrétaire de séance : Muriel ÉNIQUE

I. Installation des Conseillers communautaires

Le doyen d'âge, Monsieur Jean-Michel BOLVIN, a ouvert la séance en rappelant le cadre réglementaire de cette installation. Il a indiqué que « cette séance marque l'entrée en fonction effective de l'organe délibérant intercommunal » et qu'elle « conduit à l'élection du président, des vice-présidents et les autres membres du bureau conformément au Code général des collectivités territoriales ».

Conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT, le doyen d'âge a procédé à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers communautaires, notant les présents, les excusés et les pouvoirs. Il a été constaté que deux pouvoirs étaient enregistrés. La question du quorum a été vérifiée, seuls les conseillers physiquement présents étant comptabilisés conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Préalablement à l'élection du président, le doyen d'âge a procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, puis a désigné deux assesseurs. Il a précisé que « c'est de coutume que les deux assesseurs soient les plus jeunes », et a annoncé qu'il s'agissait de Baptiste LANTERNAT et de Vincent CHAPELET, confirmés comme étant les deux conseillers les plus jeunes de l'assemblée.

Avant de procéder aux élections, une collaboratrice, Madame Chloé DERIEMACKER, a présenté le fonctionnement du système de vote électronique à l'ensemble des conseillers, en particulier à l'attention des nouveaux élus.

II. Élection du Président / de la Présidente

Le doyen d'âge a lancé l'appel à candidatures pour la présidence de la Communauté de communes. Deux candidats se sont déclarés. Pour déterminer l'ordre de passage des discours, un tirage à pile ou face a été effectué.

Discours de Monsieur Patrick GALLÈS, candidat à la Présidence

Le premier candidat a ouvert son discours en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus et en adressant ses félicitations à l'ensemble de l'assemblée : « Que l'on soit maire, adjoint ou conseiller, ce n'est pas un titre, c'est une responsabilité concrète. C'est répondre à un habitant inquiet et accompagner un projet, arbitrer parfois dans l'urgence, souvent dans la complicité. »

Il a ensuite évoqué le contexte intercommunal : « La Communauté de communes est née du municipalisme. Sur notre territoire, elle a beaucoup évolué. Au fil des fusions de 2014 à 2017, les quatre anciennes Communautés de communes sont devenues Lavalette Tude Dronne, un ensemble de plus de 17 500 habitants, actuellement 49 communes, et qui s'étend sur près de 50 kilomètres. » Il a souligné que « si l'échelon communal est parfaitement identifié par nos habitants, l'intercommunalité reste encore beaucoup abstraite » et que rendre les actions « plus proches, plus concrètes, partout sur le territoire sera un enjeu central de ce mandat ».

Concernant le renouvellement de l'assemblée, il a noté : « 16 nouveaux maires, plus d'un tiers de nouveaux conseillers communautaires. Ce Conseil n'est plus celui d'hier et cela doit avoir des conséquences dans notre manière de fonctionner. » Il a insisté sur la nécessité de « permettre à chacun de comprendre les dossiers, de se les approprier et d'y contribuer pleinement », citant notamment le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) comme exemple de projet ne pouvant aboutir « que s'il est compris, débattu et construit collectivement ».

Sur sa méthode de gouvernance, il a proposé « de reporter de quelques jours l'élection des vice-présidents », précisant : « Je n'ai distribué aucun poste et je veux que chacun puisse se porter candidat librement. Vous voterez non pas pour une équipe déjà constituée, mais pour des personnes, des compétences, des projets. » Il a proposé une organisation « resserrée autour de 6 vice-présidences accompagnées de 8 conseillers dédiés désignés dans le respect de l'équilibre territorial et de la parité », avec une économie estimée à « environ 226 000 euros pour tout le mandat ». Il a également proposé « à mi-parcours un bilan complet suivi d'un vote de confiance ».

Sur les priorités programmatiques, il a évoqué : la préservation des écoles de village, le développement de permanences trans-services dans les communes, une mutuelle intercommunale, une cabine médicale mobile, le soutien à l'économie sous toutes ses formes, la valorisation des zones d'activité et le tourisme. Il a conclu en citant Albert CAMUS : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. »

Sur sa trajectoire personnelle, Monsieur Patrick GALLÈS a indiqué avoir 50 ans, être professeur des écoles depuis plus de 20 ans en Sud-Charente, maire de Saint-Séverin depuis 2020, et avoir exercé une Vice-présidence au sein de l'Exécutif de Lavalette Tude Dronne en charge de la Culture et de la Vie associative en 2020, avant de se retirer des fonctions communautaires lors de son élection comme Conseiller départemental aux côtés de Nelly VERGEZ. Il a précisé être « entièrement détaché de l'Éducation nationale et n'exerçant plus de fonction exécutive au Département », donc « pleinement disponible ».

Discours de Jean-Yves AMBAUD – candidat à la Présidence

Monsieur Jean-Yves AMBAUD a pris la parole en rappelant d'emblée le bilan du mandat précédent : « On nous avait confié deux missions le mandat dernier : rétablir l'équité entre les communes et remettre de l'ordre dans l'utilisation de l'argent public. Deux missions, pas des promesses, des engagements. Et aujourd'hui, je vous le dis simplement, ces engagements ont été tenus. »

Il a défendu sa méthode de travail : « la vérité, informer, écouter, proposer, débattre, décider et enfin assumer. Oui, il y a eu des débats, oui il y a eu des désaccords. Et ces décisions, elles ont été largement partagées. » En réponse aux critiques sur une méthode verticale, le Président sortant a affirmé : « Quand j'entends parler de méthode verticale, je souris. Parce qu'ici dans cette salle, personne ne suit. Ici, chacun vote. »

Sur la question financière, il a évoqué la hausse de fiscalité de 2023 : « 2023, une hausse de fiscalité de 4,5 points, personne ne prend ça à la légère, mais qui peut dire honnêtement que toutes les alternatives n'ont pas été explorées ? » Il a souligné qu'aujourd'hui « les comptes sont tenus, les effectifs d'agents sont constants ».

Pour le mandat à venir, il a structuré sa proposition autour de trois pôles : un pôle gestion, un pôle emploi-économie, et un pôle de services à la population. Il a précisé vouloir « tenir la maison » avec « un pôle gestion solide, structuré, sans augmentation de la fiscalité, sans augmentation du nombre d'agents », avec comme objectif majeur le PLUi.

Sur l'économie : « Notre rôle est de faciliter la création de liens entre les entreprises, d'encourager et de faciliter les réseaux dans tous les domaines d'activité : agricoles, artisanales, commerciales, industrielles, services, tourisme. »

Sur les services à la population : un pôle « performant, en capacité de s'adapter aux besoins, tout en maîtrisant les coûts. Parce que derrière chaque décision, il y a des habitants, il y a des contribuables. »

Il a résumé sa proposition par « trois pôles, une direction et trois vice-présidents » et a conclu : « Je ne suis pas là pour vendre du rêve, d'autres savent le faire. Moi je vous propose autre chose : du sérieux, de l'écoute, de la continuité, de l'efficacité. Continuer le travail engagé, accompagner les nouveaux élus sans perdre de temps, sans perdre le sens, avec vous pour notre territoire et avec toujours la même ligne : dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit. »

Résultats de l'élection

Le doyen d'âge a annoncé les résultats : « 66 votants, pas d'abstention, majorité absolue à 34. Jean-Yves AMBAUD a obtenu 44 voix et Patrick GALLES 22 voix. »

Monsieur Jean-Yves AMBAUD est élu Président de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne.

Le candidat malheureux a pris la parole pour féliciter le président élu : « Je remercie celles et ceux qui m'ont fait confiance. Porter une autre voix, ça me semblait nécessaire pour cette élection-là, parce que forcément on n'est pas obligé d'être tout le temps d'accord. En étant des Conseillers communautaires vigilants pour dire ce qu'on a à dire, il y aura du débat, on le dira encore, et on est tous là pour que la CdC avance. Donc quand même, félicitations ! »

Monsieur Jean-Yves AMBAUD a remercié l'assemblée : « Nous étions porteurs d'un bilan. Nous avons travaillé pendant six ans et quelque part, c'est une reconnaissance du travail accompli et de la façon dont nous l'avons accompli, qui nous va droit au cœur ainsi qu'à l'équipe des Vice-présidents. »

III. Détermination du nombre de Vice-Présidents / Vice-Présidentes

Monsieur le Président nouvellement élu, Jean-Yves AMBAUD, a rappelé le cadre légal applicable (article L. 5211-10 du CGCT), tel que présenté dans la note de synthèse : le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée, ni être supérieur à

15. Il a expliqué sa proposition de 9 Vice-présidences, organisées autour de trois pôles, en justifiant l'intérêt de cette organisation : « un euro investi dans un poste de Vice-président, c'est parfois des économies X10, X15, et dans tous les domaines. » Il a illustré son propos en évoquant la Vice-présidence en charge de l'Enfance-jeunesse, dont le titulaire « prenait sa voiture, quotidiennement allait auprès des agents » et « connaissait certainement le mieux les agents en poste ». Il a précisé que les 700 euros nets que percevait un vice-président » étaient à mettre en regard « du nombre de compétences que nous avons à gérer, du nombre d'équipements que nous avons à gérer ».

Un conseiller a soulevé, lors de la discussion, l'absence de Vice-présidence dédiée à la transition écologique et à l'environnement. Jean-Yves AMBAUD a répondu que ce sujet était « au cœur de l'ensemble de nos actions », qu'il avait été traité de manière transversale lors du mandat précédent à travers une charte des énergies renouvelables, des travaux sur les panneaux photovoltaïques et des achats responsables, et qu'il serait « transcrit dans ce plan local d'urbanisme, dans ce document qui formalisera nos stratégies en la matière ». Il a conclu en garantissant qu'il s'agissait d'« un sujet qui doit être une préoccupation permanente avec ces évolutions climatiques au quotidien et qui nous préoccupe et qui continuera à nous préoccuper. »

Le Conseil communautaire approuve par 47 voix pour, 12 voix contre et 7 abstentions la composition de l'exécutif de la Communauté de communes par 9 Vice-Président(e)s.

IV. Élection des Vice-Présidents / Vice-Présidentes

1^{ère} Vice-présidence — Bâtiments, voirie, SPANC, équipements (Pôle gestion)

Monsieur le Président a présenté cette Vice-présidence comme couvrant « le suivi technique, le suivi des travaux, le suivi des bâtiments, et liée aussi à la voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée et à l'assainissement ». Il a lancé l'appel à candidature.

Monsieur Vincent GUGLIELMINI s'est déclaré candidat, sans autre candidature.

Monsieur Vincent GUGLIELMINI s'est présenté : « Vincent GUGLIELMINI, maire d'Yviers. J'ai été en entreprise bâtiment génie civil pendant 12 ans. J'étais en bureau d'études pendant 5 ans sur Angoulême. Et en 2020, j'ai décidé de monter mon propre bureau d'études. »

Il a dressé un bilan du mandat précédent : « Quand on a pris le mandat 2020, on a commencé par visiter les bâtiments. On s'est aperçu qu'il y avait énormément de bâtiments vétustes et de travaux qui avaient été réalisés avec beaucoup de choses à revoir. Donc on a fait le tour des bâtiments, on a revu les entreprises qui avaient fait des travaux à l'époque, même certains maîtres d'œuvre. »

Le candidat a également évoqué les travaux réalisés dans le cadre du plan de relance, et la constitution d'un service technique. Pour le mandat à venir, il a mentionné les travaux liés aux panneaux photovoltaïques sur les structures communautaires, notamment « le siège de Montmoreau, la piscine de Montmoreau ». Il a évoqué la collaboration avec la CEP (Conseil en Énergie Partagée) et les missions d'aide aux communes.

Sur le service du SPANC, il a indiqué vouloir « maintenir la qualité de la prestation » et a précisé qu'une personne supplémentaire avait dû être recrutée pour remplacer une entreprise défaillante. Il a conclu en évoquant la mise en place d'une comptabilité analytique pour le bâtiment et le SPANC : « c'est une chose importante pour qu'on puisse bien gérer notre Communauté de communes. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 60 voix pour et 4 abstentions la désignation de Monsieur Vincent GUGLIELMINI en qualité de 1^{er} Vice-Président.

2^{ème} Vice-présidence — Finances et Ressources humaines (Pôle gestion)

Monsieur le Président a présenté cette Vice-présidence et a lancé l'appel à candidatures. Madame Christine VALEAU-LABROUSSE s'est déclarée candidate, présentée par le Président.

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE s'est présentée : « Je suis cadre bancaire à la retraite et précisément ancienne contrôleur de gestion. Je suis Vice-présidente en charge des Finances et des Ressources humaines sortantes. » Elle a indiqué accepter la fonction « avec conviction et sens de la responsabilité ».

Sur les Finances, elle a rappelé l'objectif atteint lors du mandat précédent : « obtenir un niveau de CAF (Capacité d'autofinancement) nette de 800 000 euros. C'est la capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire qu'on est en mesure de valoriser pour l'investissement ».

Elle a précisé que l'indicateur de désendettement était « à 3,5 années là où le curseur est en rouge à partir de 7 ». Pour le mandat à venir, elle a affirmé vouloir « maintenir cette capacité d'autofinancement nette à hauteur de 800 000 euros et surtout sans augmentation de la fiscalité ». Elle a annoncé la mise en place d'un suivi analytique et d'indicateurs par action et par service pour : « une totale transparence vis-à-vis de l'ensemble des élus. »

Sur les Ressources humaines, elle a rappelé le travail mené sur l'équité salariale à la suite de la fusion de 2017 : « Nos agents n'étaient pas rémunérés sur la même base. Il demeurerait vraiment des différences pour des postes similaires. Donc on a travaillé plusieurs mois, plusieurs années là-dessus, pour arriver en mi-année 2024 à une revalorisation significative des salaires de l'ensemble de nos agents. » Pour le mandat à venir, elle a évoqué l'amélioration des conditions de travail, la poursuite du plan de formation, et une nouvelle initiative pour « attirer les gens de l'extérieur pour venir travailler avec nous », face aux difficultés de recrutement dans la Fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 51 voix pour, 1 voix pour Monsieur Michel ANDREU et 10 abstentions, la désignation de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE en qualité de 2^{ème} Vice-présidente.

3^{ème} Vice-présidence — Aménagement du territoire (Pôle gestion)

Monsieur le Président a présenté cette Vice-présidence comme « le chantier de ce mandat », précisant qu'il s'agissait de « la conduite du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui formalisera toutes les stratégies d'aménagement qui sont portées, qui ont été déjà lancées dans le mandat précédent ». Il a souligné l'importance que cette Vice-présidence soit « portée par quelqu'un issu d'une des petites communes de notre collectivité » et a lancé l'appel à candidature.

Madame Marie-France DESCHAMPS s'est déclarée candidate, sans autre candidature.

Madame Marie-France DESCHAMPS s'est présentée : « Je suis Maire de Ronsenac depuis 2020, effectivement une petite commune. » Elle a indiqué que le PLUi était au cœur de sa motivation : « ça fait six ans que j'étudie le PLUi en long, large et en travers et que j'essaie de bien le comprendre. »

Elle a ensuite exprimé sa conviction : « Ce PLUi, il faut vraiment qu'on le construise ensemble » et que son expérience constituait « un atout pour bâtir ensemble le territoire qu'on veut pour demain ». Elle a insisté sur la nécessité d'une approche concertée : « Il faut qu'on travaille en concertation pour que le territoire où nous vivons soit vraiment celui que nous souhaitons pour demain, avec chaque acteur, qu'il soit habitant, agriculteur, entrepreneur. » Elle a également évoqué la protection du paysage et la gestion des ressources en eau.

Madame Marie-France DESCHAMPS a conclu : « Il faut agir plutôt que subir, parce que j'ai l'impression que nous, sur notre territoire, on a un peu subi ce premier PLUi Horte et Lavalette et c'est dommage. Parce qu'il y a des belles choses à faire dans le PLUi, et on l'a vu avec le témoignage de la Communauté de communes voisine de Dordogne qui l'a bien réussi. Alors pourquoi pas nous ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 55 voix pour, 2 voix pour Monsieur Gaël PANNETIER, 1 voix pour Monsieur Michel ANDREU, 1 voix pour Claude TARDÉ et 6 abstentions, la désignation de Madame Marie-France DESCHAMPS en qualité de 3^{ème} Vice-présidente.

4^{ème} Vice-présidence — Immobilier et foncier économique (Pôle emploi-économie)

Monsieur le Président a présenté ce pôle emploi-économie en soulignant qu'il s'agissait de travailler sur « la partie immobilière et sur la partie terrain ». Il a lancé l'appel à candidature. Monsieur Thierry BRUNO s'est déclaré candidat.

Monsieur Thierry BRUNO s'est présenté : « Je suis artisan, menuisier charpentier à Montmoreau. »

Sur la partie immobilière, il a indiqué qu'il existait déjà « un fichier avec des locaux qui étaient vacants qui datent d'une ancienne mandature » et qu'il s'agirait de « mettre en adéquation les surfaces des locaux avec les futurs entrepreneurs. »

Sur la partie foncière, il a évoqué les zones d'activité du territoire. « Il y en a certaines qui sont déjà viabilisées mais qui ne sont pas disponibles. On est en train de les remplir avant de viabiliser d'autres parties. » Il a également mentionné un projet d'acquisition sur la zone de Montmoreau pour loger le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), l'ADA (Agence départementale de l'aménagement) et peut-être Agur. Il a conclu : « On va travailler d'arrache-pied pour essayer de faire venir un maximum d'entreprises. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 46 voix pour, 1 voix pour Jean-Yves AMBAUD, 1 voix pour Michel ANDREU, 1 voix pour Jean-Michel ARVOIR, 1 voix pour Patrick GALLÈS, 1 voix pour Vincent CHAPELET et 14 abstentions, la désignation de Monsieur Thierry BRUNO en qualité de 4^{ème} Vice-Président.

5^{ème} Vice-présidence — Développement économique et accompagnement des entreprises (Pôle emploi-économie)

Monsieur le Président a présenté cet axe comme portant sur « l'accompagnement et la facilitation que l'on peut porter auprès de nos entreprises dans leur vie quotidienne lorsqu'elles ont besoin de quelque chose, que ce soit au moment de la création ou du développement, ou au moment de la passation. » Il a évoqué la création de deux associations d'artisans-commerçants très actives, l'une sur Montmoreau et l'autre sur Chalais, et a souligné l'importance de « créer une alliance sur ce territoire pour justement gagner en attractivité. »

Il a ensuite lancé l'appel à candidature. Monsieur Sébastien DÉPAGE s'est déclaré candidat pour cette Vice-présidence.

Monsieur Sébastien DÉPAGE a présenté sa candidature en insistant sur une « dynamique collective » : « Nous formons une équipe qui collabore, qui échange et avance avec un objectif commun : le développement harmonieux et durable de notre territoire. »

Il a listé ses priorités : « soutenir nos entreprises, notamment les plus petites qui sont le tissu vivant de notre territoire ; favoriser l'installation des nouvelles activités économiques ; accompagner les transitions qu'elles soient numériques, écologiques ou organisationnelles. »

Il a également évoqué le développement des associations d'entrepreneurs, la création de liens et de réseaux, et a conclu en proposant « une manière de travailler collectivement » dans « la transparence, la concertation et l'efficacité. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, par 45 voix pour, 3 voix pour Patrick GALLÈS, 1 voix pour Olivier BLANCHETON, 1 voix pour Brigitte RICCI, 1 voix pour Claude TARDÉ et 1 voix pour Philippe VIGIER et 12 abstentions, la désignation de Monsieur Sébastien DÉPAGE en qualité de 5^{ème} Vice-président.

6^{ème} Vice-présidence — Tourisme et Sport (Pôle emploi-économie)

Monsieur le Président Jean-Yves AMBAUD a présenté cette Vice-présidence en soulignant que « le tourisme est un véritable vecteur de développement économique avec de nombreux acteurs privés sur le territoire » et qu'à cette Vice-présidence serait ajoutée « la partie sportive ». Il a lancé l'appel à candidature.

Monsieur Patrick ÉPAUD s'est déclaré candidat.

Monsieur Patrick ÉPAUD s'est présenté comme Maire de Combiers. Sur le tourisme, il a indiqué avoir « bien identifié que le tourisme, c'était deux économies » et a évoqué la nécessité d'accueillir les nouveaux entrepreneurs dans un réseau existant.

Il a par ailleurs mentionné le site de pleine nature de Poltrot comme ayant « du potentiel, mais qui est toujours un peu sous-exploité » et la difficulté de gestion par une collectivité. Il a évoqué l'Office du tourisme commun aux deux Communautés de communes du Sud-Charente et le Schéma de développement de l'économie touristique (SDET) établi conjointement.

Sur le sport, il a mentionné la reprise en direct de l'École multisport (EDM), les classes bleues pour l'apprentissage de la natation, et la signalétique des chemins. Il a conclu en évoquant les créneaux à la piscine et la sensibilisation à l'aisance aquatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, par 48 voix pour, 3 voix pour Patrick GALLÈS, 1 voix pour Jean-Yves AMBAUD, 1 voix pour Josiane BODET, 1 voix pour Virginie MONTAUBAN, 1 voix pour Brigitte RICCI et 11 abstentions, la désignation de Monsieur Patrick ÉPAUD en qualité de 6^{ème} Vice-président.

7^{ème} Vice-présidence — Affaires scolaires (Pôle Services à la population)

Monsieur le Président a introduit ce pôle de services à la population en soulignant qu'il n'était « pas le moins important » et qu'il avait concentré « tous nos efforts lors du dernier mandat ».

Pour la Vice-présidence scolaire, il a expliqué avoir cherché « quelqu'un qui était en relation, qui connaissait bien ce milieu scolaire » et avoir été « préoccupé par une répartition géographique au niveau des représentants de ce grand territoire ». Il a présenté Nelly VERGEZ, nouvellement élue Maire de Villebois-Lavalette, en soulignant son atout essentiel : aujourd'hui elle est Vice-présidente en charge des collèges au niveau du Département. « Et vous savez qu'on a trois collèges sur notre territoire et que l'école élémentaire, l'école maternelle et le collège constituent une offre éducative complète sur notre Communauté de communes. On ne peut pas travailler une partie sans travailler l'autre. »

Le Président a ensuite lancé l'appel à candidature. Madame Nelly VERGEZ s'est déclarée candidate, sans autre candidature.

Madame Nelly VERGEZ s'est présentée : « Je suis enseignante au lycée de Guez de Balzac à Angoulême et nouvellement élue maire de Villebois-Lavalette et élue au Département. » Elle a détaillé son engagement pour l'éducation à trois niveaux : en tant qu'élue municipale, confrontée « aux réalités de nos écoles rurales, l'organisation des familles, les équilibres de nos territoires » ; en tant que Conseillère départementale en charge des collèges, travaillant sur « l'investissement, la politique éducative du Département » ; et en tant qu'enseignante de Sciences de la vie et de la terre (SVT), vivant « au quotidien les défis pédagogiques, les attentes des élèves et les évolutions d'un système éducatif ».

Elle a proposé trois priorités : garantir « un service scolaire de qualité et de proximité » en préservant les écoles rurales tout en assurant « des conditions d'accueil modernes et adaptées » ; anticiper et organiser l'avenir scolaire avec « une réflexion partagée sur le maillage scolaire pour éviter les décisions subies par l'Éducation nationale » ; et « agir pour la réussite de tous les enfants avec des parcours éducatifs renforcés et une offre de restauration de qualité ». Elle a conclu enfin en proposant une méthode fondée sur « l'écoute, la coopération, la transversalité » et en affirmant que « cette mission repose sur une méthode simple : travailler ensemble. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 52 voix pour, 5 voix pour Patrick GALLÈS, 1 voix pour Chantale GOREAU, 1 voix pour Brigitte RICCI et 6 abstentions, la désignation de Madame Nelly VERGEZ en qualité de 7^{ème} Vice-présidente.

8^{ème} Vice-présidence — Enfance-jeunesse (Pôle services à la population)

Monsieur le Président Jean-Yves AMBAUD a présenté cette vice-présidence dédiée à « la gestion de l'enfance, ce qu'on appelle communément l'enfance-jeunesse, la gestion des crèches et des accueils de loisirs ».

Il a lancé l'appel à candidatures. Madame Mireille NEESER s'est déclarée seule candidate.

Madame Mireille NEESER a dressé un état des lieux des services : « notre territoire est très bien doté en service à la population et ces services sont répartis équitablement sur ce territoire. Nous avons quatre crèches que nous gérons en direct : Villebois, Montmoreau, Chalais, Saint-Séverin. Nous avons quatre centres de loisirs, deux que nous gérons en direct — Villebois et Saint-Séverin — et deux par délégation — Chalais et Montmoreau. Et enfin nous avons quatre espaces France services. » Elle a précisé que ces services mobilisaient « 42 agents entre les crèches, le centre de loisirs et les espaces France services ».

Elle a évoqué une innovation pour le mandat à venir : « nous allons tester l'ouverture de la crèche de Chalais à 4 jours au lieu de 3 » à partir de septembre, avec la possibilité de pérenniser cette offre si le test est concluant. Elle a également mentionné l'attention portée au bien-être des assistantes maternelles et a conclu : « Ces services sont équitables dans notre territoire et notre but est de les maintenir, les adapter et les faire évoluer selon nos besoins. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 59 voix pour, 1 voix pour Frédérique BERTON, 1 voix pour Patrick GALLÈS et 5 abstentions, la désignation de Madame Mireille NEESER en qualité de 8^{ème} Vice-Présidente.

9^{ème} vice-présidence — Culture, santé et mobilité (Pôle Services à la population)

Monsieur le Président a présenté cette Vice-présidence comme « relativement large » couvrant « un axe culturel, un axe santé » et « tout ce qui concerne la mobilité », en mentionnant notamment « cet axe de TER qui nous traverse avec deux gares sur Chalais et sur Montmoreau ». Il a présenté Muriel SAINT-LOUPT, adjointe à la mairie de Chalais, comme candidate pressentie, en soulignant qu'elle avait « déjà travaillé dans le domaine de la culture » et « en son temps sur la mobilité ». Il a lancé l'appel à candidature.

Madame Muriel SAINT-LOUPT s'est déclarée seule candidate.

Madame Muriel SAINT-LOUPT a rappelé avoir été élue Vice-présidente de la CdC Lavalette Tude Dronne dès 2014 dans le domaine de la Culture et de la Vie associative. Elle a exprimé sa volonté de « poursuivre cette mission de travailler avec les associations avec toujours pour but de placer la culture au sein de nos communes afin de conforter l'attractivité de notre territoire et surtout de n'oublier personne. »

Sur la thématique de la santé, elle a évoqué son expérience professionnelle d'infirmière et a présenté le dispositif des ordonnances vertes : « C'est une belle possibilité offerte aux femmes enceintes d'avoir accès à un panier hebdomadaire de fruits et légumes bio, locaux et de saison durant toute la durée de leur grossesse. » Elle a rappelé l'importance de maintenir une offre de soins sur le territoire, mentionnant les trois maisons de santé (Villebois-Lavalette, Montmoreau, Chalais) et les efforts menés depuis deux ans avec les services de santé. Elle a évoqué l'agrandissement de la maison de santé de Montmoreau ayant permis l'implantation de nouveaux médecins, et la vigilance nécessaire sur Villebois-Lavalette face au départ d'un médecin. Elle a mentionné les deux Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) présentes sur le territoire.

Sur la mobilité, elle a souligné qu'« en zone rurale, les déplacements se font majoritairement en voiture » et a présenté la MOSC (Mobilité Sud Ouest Charente) comme « un guichet unique consacré à la mobilité sur le territoire du Sud-Charente, organisé autour d'un réseau interassociatif et de partenariats publics-privés », avec deux antennes sur la CdC. Elle a évoqué les deux gares de la Cdc dont « la fréquentation est en progression constante », et une étude en cours avec le Département et la commune dont « une esquisse du projet » était attendue fin mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, par 55 voix pour, 2 voix pour Patrick GALLÈS, 1 voix pour Jean-Michel ARVOIR, 1 voix pour Muriel ÉNIQUE, 1 voix pour Philippe PELLISSIER, 1 voix pour Brigitte RICCI et 10 abstentions, la désignation de Madame Muriel SAINT-LOUPT en qualité de 9^{ème} Vice-présidente.

Monsieur le Président a conclu l'élection des Vice-présidents en remerciant l'assemblée : « Merci d'avoir validé massivement cette équipe. S'il y a une équipe proposée, C'est bien parce qu'il y a une notion d'équipe qui est très forte. Il n'y a pas de cloisonnement pour cette

équipe. » Il a précisé que « dans les bureaux communautaires du mardi soir, tous les sujets sont partagés, tous les sujets qui remontent des commissions également. »

V. Détermination du nombre de membres du Bureau Communautaire

Monsieur le Président Jean-Yves AMBAUD a rappelé que le Président et les Vice-présidents sont membres de droit du Bureau communautaire, et a proposé que ce bureau soit constitué des 10 Vice-président(e)s, à l'image de ce qui s'était pratiqué lors du mandat précédent. Il a précisé que ce bureau « se réunit toutes les semaines, tous les mardis, avec des régularités et une participation très forte. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, par 59 voix pour et 7 abstentions, la détermination du nombre de membres de Bureau à 10 membres, composé des Vice-président(e)s et du Président.

VI. Élection des membres du Bureau Communautaire

Les membres du bureau sont d'office les Vice-président(e)s élu(e) précédemment.

VII. Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Président a indiqué que la lecture de la Charte de l'élu local serait effectuée conformément aux dispositions des articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT. Il a noté que les conseillers la connaissent déjà, mais que cette lecture était obligatoire lors de la première réunion du Conseil communautaire suivant l'élection du bureau. Une copie de la Charte de l'élu local ainsi que les dispositions de l'article L. 5214-8 du CGCT ont été remises aux conseillers communautaires.

VIII. Délégations données au Président par le Conseil communautaire

Monsieur le Président a présenté les délégations d'attributions proposées au Conseil communautaire, en soulignant leur caractère opérationnel : « pour qu'on puisse continuer à le faire, qu'il n'y ait pas de rupture, il faut que vous puissiez, si vous le souhaitez, me donner des délégations. »

Il a énuméré les délégations proposées, telles que présentées dans la note de synthèse : signature des contrats d'emprunt et lignes de trésorerie dans la limite des sommes inscrites au budget ; création de régies d'avances et de recettes ; préparation, passation, exécution et règlement des marchés selon procédure adaptée lorsque les crédits sont prévus au budget ; conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ; modification des contrats d'assurance ; aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ; fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; actions en justice au nom de la CdC ; règlement des conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules intercommunaux ; établissement et signature des contrats de location de logements communautaires ; signature des contrats de travail temporaire dans le cadre des remplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, par 64 voix pour et 2 abstentions les délégations proposées.

IX. Détermination des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président a présenté les indemnités de fonction proposées, en précisant qu'elles étaient régies par les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 du CGCT et qu'elles restaient inchangées par rapport au mandat précédent. Il a apporté des précisions sur les montants concrets : « Le Vice-président (e) touche 700 euros net par mois, et le président touche 1 500 euros net par mois. »

Conformément au barème applicable à la strate de population de la CdC (10 000 à 19 999 habitants), les taux proposés étaient les suivants :

- Pour le Président : 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Pour les Vice-Président(e)s : 20,63 % du même indice

La date d'effet proposée était le 10 avril 2026.

Monsieur le Président a également évoqué l'absence d'indemnités kilométriques pour les déplacements : « Il n'y a aujourd'hui pas d'indemnité kilométrique pour les frais de déplacement par rapport à des représentations et des participations aux différentes réunions. Cela représente des milliers de kilomètres, soit pour les Vice-président(e)s ou pour le Président. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve par 56 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, les indemnités d'élus exposés.

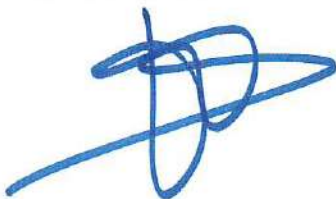
Le Président a conclu la séance d'installation en annonçant les prochaines étapes du mandat. Il a indiqué que l'équipe pressentie avait commencé à réfléchir à la manière de « faire découvrir notamment aux nouveaux élu(e)s mais aussi aux élu(e)s sortants le panel des actions plus en détails, plus illustré que porte la Communauté de communes. »

Il a évoqué un déplacement sur l'ensemble du territoire, reporté du mandat précédent pour accueillir les nouveaux élu(e)s : « c'est un travail qui permettra dans le cadre du chantier du PLUi de comprendre notre territoire, d'en voir les atouts concrets et les inconvénients, et de trouver des stratégies. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h05.

Le 18/05/2026

La secrétaire de séance,
Muriel ÉNIQUE



Le Président,
Jean-Yves AMBAUD

